



## Menace de mort et menace avec arme blanche

-----  
Par onv

Bonjour

Je souhaiterais savoir si la menace de mort et une menace avec arme blanche ont la même qualification  
Merci

-----  
Par ESP

Bonjour

Pour des menaces de mort, la peine courante est de 3 ans d'emprisonnement et une amende de 45 000? selon l'article 222-17 du Code pénal. voir 5 ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende. (222-18)

Mais c'est aussi une question de circonstances, aggravantes ou non. A ce titre on peut retenir aussi l'article .

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006417499](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417499)[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006417499](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417499)[url]

-----  
Par onv

Bonjour merci de votre attention .

Je souhaitais savoir si la personne qui m'a menacé risque de voir révoquer son sursis ,étant donné qu'il a été condamné il y a 1 ans a 2 000 euros d'amende avec sursis pour menace de mort et que maintenant j'ai déposé plainte pour menace avec arme .

Pouvez vous me dire si c'est la même qualification et donc une révocation de son sursis

Merci

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

la menace de mort et la menace avec arme blanche sont deux infractions distinctes donc le sursis ne sera pas révoqué.

[\[url=https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/571267/menace-avec-arme\]](https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/571267/menace-avec-arme)<https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/571267/menace-avec-arme>[url]

[\[url=https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/menace-de-mort-code-penal/\]](https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/menace-de-mort-code-penal/)<https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/menace-de-mort-code-penal/>[url]

-----  
Par onv

Merci beaucoup pour votre dévouement et votre disponibilité

Bonne année 2023 à vous et vos proches

-----  
Par onv

Bonjour Cujas,  
êtes vous certain de votre réponse , car auj j'ai tel a un avocat qui me dit que c'est le même délit et que le sursis serais révoqué

Merci de votre implication

-----  
Par AGeorges

Bonjour Onv,

Révoquer un sursis est une décision du Tribunal.  
La question se pose lorsqu'un nouveau délit est commis.  
Il n'y a aucun besoin que le nouveau délit soit qualifié à l'identique du précédent. Il suffit que ce soit un délit.  
Et le Tribunal est seul maître pour décider.

C'est ma compréhension.

-----  
Par onv

Bonjour et bonne année a vous et à vos proches.

Merci de votre réponse qui me paraît très cohérente.

Bien à vous

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

essayez de prendre connaissance de ces deux articles, il y a eu un changement de règles en 2020 et la question est un peu complexe (ces deux articles ont le même contenu mais pas la même présentation) :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1531]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1531[/url]

[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/sursis]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/sursis[/url]

-----  
Par onv

Bonjour Cjas  
merci pour votre réponse

Amicalement